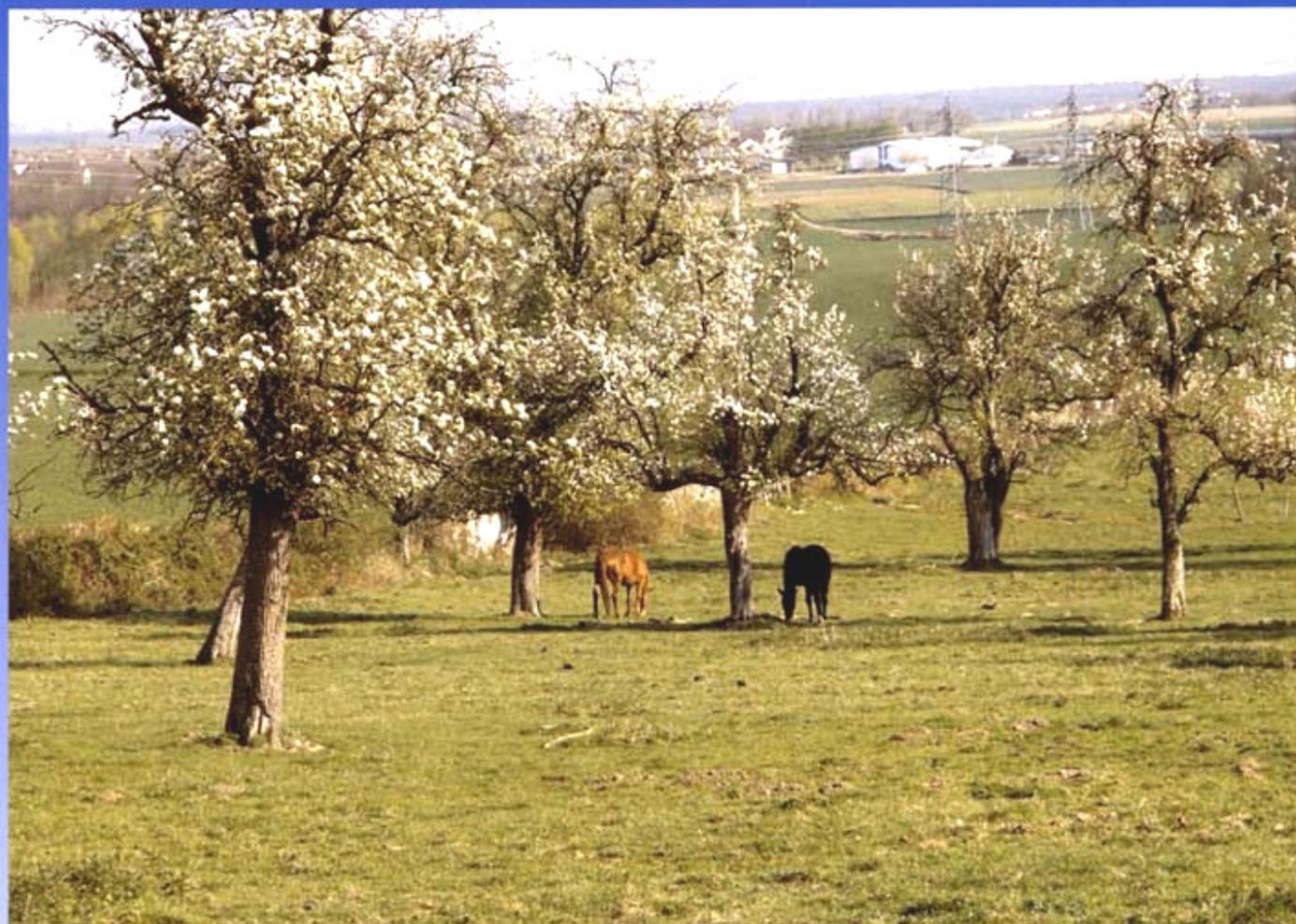


# *Boisemont*



*Bulletin d'informations Municipales*

*juin 2007*

# Sommaire

- Page 3
  - Edito
- Page 4
  - Histoire des 25 dernières années du village
- Page 6
  - Travaux de Rénovation Immobilière et ZPPAUP
- Page 7
  - Urbanisme
  - Rendez-vous aux jardins
- Page 8
  - Alerte aux chenilles processionnaires du chêne
  - Du côté de l'école
- Page 9
  - La fraîcheur de la mer à votre porte !
  - Réfection des vitraux de l'église
- Page 10
  - Le nouveau site de Boisemont est arrivé !
- Page 11
  - Rappel de quelques règles de "Savoir vivre"
  - Crèche Parentale " Les Doudous"
  - Paroles d'enfance
- Page 12
  - Voyage en Hollande
- Page 13
  - Feux de la St Jean
- Page 14
  - Boisemont Tennis Loisirs
  - Vie du Conseil
- Page 15
  - Etat civil



## Edito

Ces dernières années, de nouveaux habitants sont venus s'installer à Boisemont. Beaucoup ont souhaité connaître l'évolution du village au cours de ces dernières décennies. Quelles actions, quelles démarches, ont été faites pour aboutir à ce cadre de vie qui les a séduits ?

Pour répondre à leur attente légitime, nous avons retracé, dans ce bulletin municipal, l'histoire récente de notre village. Nous espérons que les Boisemontais plus anciens auront plaisir à redécouvrir le chemin parcouru depuis ces 25 dernières années.

Si beaucoup de choses essentielles ont été accomplies, comme vous allez le constater ou vous le remémorer, il reste des sujets importants qu'il faut traiter. Avec l'équipe municipale, nous poursuivons l'élaboration de trois dossiers importants pour notre commune, et dont vous avez déjà eu connaissance, à savoir : la réalisation de l'opération de la Cupidonne pour permettre aux jeunes ménages de rester à Boisemont, le suivi de l'opération pavillonnaire sur les terrains de l'Etat, au voisinage du cimetière, avec la réalisation d'un giratoire rue de Vauréal et enfin le devenir des terres et des prés qui ceinturent le village.

Ces dossiers complexes et délicats nécessiteront deux à trois années d'efforts, et demanderont une grande disponibilité et de l'expérience. Nous aurons besoin de l'appui de nos collègues de la Communauté d'Agglomération et des aides financières du Conseil Général.

Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour l'heure, c'est la période des vacances qui occupe sans doute l'esprit de nombre d'entre vous. Certains ne partiront pas, je leur souhaite un bon été au village, pour les autres de rencontrer des lieux ensoleillés et de détente afin d'aborder une rentrée des plus sereines.

Bien cordialement à vous

Jean Claude Wanner



# Histoire des 25 dernières années du village ...

Boisemont en 1983 était une commune membre du Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA) de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.

Une partie de ses recettes fiscales était versée au SCA et surtout, la Municipalité n'avait pas la maîtrise de l'urbanisme sur tout le territoire communal. Nous étions dépendants de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle et des décisions de la majorité politique.

Cette situation imposée et dénoncée par les conseils municipaux antérieurs à 1983, trouva son dénouement avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale présidée par JC Wanner. En effet en s'appuyant sur les lois de décentralisation nouvellement mises en application, le Conseil Municipal confia au Maire la mission de sortir Boisemont de la Ville Nouvelle.

Malgré son appartenance au Syndicat Communautaire, la Commune n'avait pas reçu le moindre équipement sur son territoire.

Pourtant, il y avait tant à faire :

- la restauration des bâtiments communaux (école, mairie, église, logements de fonction),
- l'assainissement (pas de réseau d'eaux usées),
- l'adduction d'eau (insuffisances en protection incendie et en pression d'eau),
- l'alimentation EDF (insuffisante dans certains quartiers),
- l'amenée du gaz de ville (inexistante),
- la réfection des voiries (la plupart sans structure adaptée au trafic),
- l'enfouissement des lignes aériennes et l'amélioration de l'éclairage public.

Après de très nombreuses et après négociations, notre Commune quitte le SCA le 1<sup>er</sup> janvier 1984, reprenant sa liberté de gestion et surtout de décision en matière de cadre de vie.

Ayant obtenu enfin un territoire autonome, il fallut en premier lieu établir un Plan d'Occupation des Sols pour régir notre urbanisme et trouver des financements pour les nombreux travaux et projets que l'équipe municipale souhaitait voir aboutir.

La tâche fut rude : monter les dossiers, les défendre et obtenir des subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat ou encore de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les taux de subvention obtenus étaient relativement élevés, surtout depuis que Boisemont avait été reclassée comme Commune Rurale par décret du 1<sup>er</sup> Ministre, signé en 1989 de la main de Michel Rocard. (C'était une première dans les annales : une commune urbaine redevenue rurale).

En revanche la capacité de financement complémentaire de la Commune étant trop modeste pour assumer la part non subventionnée et l'avance de TVA, la Municipalité, pour ne pas recourir à l'emprunt systématique et pour ne pas alourdir la fiscalité locale, pratiqua avec succès une politique d'acquisitions foncières.

L'aliénation de biens communaux, par la suite, permit de maintenir une fiscalité basse dans notre commune.

Ces mécanismes financiers ont amplement facilité les réalisations faites au cours de ces 25 dernières années.

1984 : Lancement du 1<sup>er</sup> Contrat Rural qui autorise la construction de deux courts de tennis, la restauration extérieure et intérieure de l'église et l'aménagement de la placette au droit de celle-ci.

1985 : Première tranche d'assainissement qui permet au bas du village d'être raccordé au réseau de Vauréal, dont les effluents seront traités à la station d'épuration des eaux usées de Neuville sur Oise.

Depuis, 10 opérations ont permis d'assainir la totalité de la Commune (7,5 kilomètres de réseaux), ce qui nous classait parmi les premières communes à avoir un tel résultat en si peu d'années.

Dans le même temps l'assainissement de la partie haute du village a été réalisé avec le concours du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautail (SIARH) auquel la Commune avait adhéré. Pour ce bassin versant, les effluents sont traités à la station d'épuration des Grésillons à Triel sur Seine.

1987 : Construction d'une école maternelle et d'un préau pouvant servir de salle d'animation, aménagement d'une cuisine et d'une cantine, réalisation d'aires de jeux arborées.



Plus tard un bureau pour la directrice, un local de rangement, un vestiaire et une cour en enrobés compléteront les travaux initiaux.

1990 : Second Contrat Rural qui a permis de financer la réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie, l'aménagement des abords et de leur éclairage et la création d'un logement de fonction.

Aménagement du parc paysager communal sur une superficie de près d'un hectare. Lieu de détente pour les Boisemontais et aire de jeu pour nos jeunes qui tapent le ballon. Il est bordé d'une aire de stationnement rue de la Mairie. (Plus récemment 3 terrains de pétanque ont été réalisés dans le parc).



A cette époque, pour faire face à l'augmentation progressive du trafic avenue du Maréchal Leclerc et pour contenir de plus en plus les véhicules circulant à des vitesses excessives, un important dispositif sécuritaire a été mis en place, depuis la rue de Meulan jusqu'à la limite de commune de Triel/Seine, comportant un mini rond-point, 3 séries d'ilots directionnels et des séparateurs de voie pavés. A cette occasion, des parkings ont été réalisés aux abords du restaurant "Les Coteaux", il en a

été de même des bordures et trottoirs sur la plus grande longueur de la voie.

Ces travaux ont été complétés, ces dernières années, par l'aménagement de la voie au droit de la société Siremballage. De même l'éclairage public a été entièrement renouvelé dans ce secteur.

Tout au long de ces années :

- le renforcement du réseau électrique tant dans la partie basse que dans la partie haute du village a été réalisé par la mise en service de six postes de transformation aménagés pour s'intégrer avec discrétion dans leur environnement immédiat. Un linéaire important de lignes basse tension a été enfoui. Aujourd'hui sont oubliées les coupures intempestives et les pannes d'antan.

- Une bonne partie des voies de la commune ont été dotées d'un éclairage public amélioré et plus esthétique. Ce programme se poursuivra et de devra s'intensifier à partir de 2009, lorsque la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise aura pris la compétence « éclairage public ».

- la distribution d'eau potable a été considérablement renforcée, notamment par la mise en place de canalisations neuves de diamètre supérieur, du bouclage de réseaux avec Menucourt et Courdimanche, l'installation d'un surpresseur et la mise aux normes du réseau incendie du village.

- le gaz de ville a été amené et dessert tout le bas du village ainsi qu'une grande partie du haut du village jusqu'à la rue de Vaux.

- un important programme de voirie a été réalisé et a particulièrement amélioré les voies suivantes : rue de Triel, rue de Vaux, rue des Bois, rue de la Garenne, rue des Chênes, rue



- du Commandant Cousteau, rue de Vauréal, Sente du Montrouge, Grande Rue (en partie), rue de la mairie, rue de la Ferme, rue des Ecoles avec la sente piétonne, avenue des Coteaux (en partie) et chemin du Cordon de l'Hautil.

1999 : Troisième Contrat Rural qui finance la construction de la maison des associations, la réfection du lavoir et l'acquisition du château.

Ces importants programmes s'étaleront sur trois années.

La maison des associations, qu'occupe le Foyer rural, sert aussi, occasionnellement, aux membres du club de tennis. La faible fréquentation de ce local, amène la municipalité à décider d'une nouvelle occupation des lieux par la crèche parentale qui sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

Le château et son parc de deux hectares sont les éléments majeurs de notre patrimoine qu'il convenait de préserver.



La restauration de l'édifice prit deux années. On peut souligner ici le concours enthousiaste et efficace de l'équipe municipale. Le résultat est remarquable.

L'ensemble comprend 4 niveaux :

- au sous-sol les cuisines, la chaufferie, les commodités,
- au rez de chaussée une salle de réception,
- au premier étage une salle de réunion et de travail,
- au second étage une salle destinée aux expositions.

En annexe des dépendances où loge le régisseur du château.

2000 : Nouveau millénaire, mais surtout année capitale pour notre commune.

Une manifestation exceptionnelle marquera longtemps l'esprit de nos concitoyens avec la photo du siècle réunissant la presque totalité des Boisemontais devant le château. Ce fut une journée conviviale accompagnée d'animations inoubliables avec une radio locale, une brillante chanteuse, un groupe de jeunes musiciens dynamiques, un maréchal ferrant, etc.



Le 17 mars 2000 nous avons reçu l'arrêté du Préfet de Région classant notre commune en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). C'était le résultat de six années d'effort et d'études. Enfin nous obtenions cette protection du cadre de vie auquel nous sommes tous attachés.

Depuis nous avons obtenu que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise intègre notre ZPPAUP dans son Schéma Directeur et nous avons mis en place en 2005, un Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui conforte notre volonté de préserver l'architecture du village et notre souci de conserver les terres, les pâtures et les bois qui font le charme de Boisemont.

2004 : Autre date importante pour notre commune : l'adhésion à une Communauté de communes comme l'imposait la loi.

Après de longues études et comparaisons, et dans la quête perpétuelle de préserver les intérêts de notre village, le Conseil Municipal s'est prononcé, après 3 débats publics, en faveur de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Le bilan, à ce jour, est positif et nous conforte dans notre choix.

Enfin, tout au long de ces années, Boisemont fut un village vivant et convivial grâce à la générosité et l'énergie des membres des Associations aux côtés des Elus, qui ont organisé des fêtes diverses et nombreuses.

La lecture de cette énumération est sans doute un peu fastidieuse, parce que longue, mais il nous a semblé utile de faire un rappel rendant hommage à tous les acteurs qui ont contribué à faire évoluer Boisemont, commune à la fois paisible, rurale et moderne.

# Travaux de Rénovation Immobilière et ZPPAUP

Notre village de BOISEMONT est protégé par le dispositif de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) dont le règlement s'impose à tous, pour un véritable projet de mise en valeur du territoire.

Pour leurs travaux de rénovation, les propriétaires peuvent faire appel à de nombreuses aides de l'Etat (PACT'ARIM, ANAH) mais aussi au Label de la Fondation du Patrimoine.

La Loi du 2 juillet 1996 créant la Fondation du Patrimoine autorise celle-ci à délivrer un label au patrimoine non protégé, afin de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur d'immeubles et sites menacés de disparition particulièrement caractéristiques du patrimoine et de l'architecture locale. Par l'attribution de son label, la Fondation du Patrimoine permet aux propriétaires privés de bénéficier d'une aide de l'Etat sous forme de déductions fiscales.

Les principales règles à connaître :

Tout propriétaire privé, personne physique ou société transparente (de type SCI, SNC, GFR...), souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation d'un élément bâti du patrimoine de proximité (ferme, logis, pigeonnier, grange, lavoir, moulin, ...) peut demander le label de la Fondation du Patrimoine, selon les modalités suivantes :

## ❖ Type d'immeuble labélisable

- Les immeubles non habitables constituant le petit patrimoine de proximité, situé en zone rurale et urbaine ;
- Les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural ;
- Les immeubles habitables et non habitables situés dans les ZPPAUP.

## ❖ Le régime fiscal concerné

Deux cas peuvent se présenter :

- L'édifice concerné ne procure aucun revenu : il s'agit principalement des résidences principales ou secondaires des propriétaires ;
- L'édifice procure des recettes imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers : c'est le cas notamment lorsque l'immeuble fait l'objet d'une location nue.

## ❖ Les travaux éligibles

Tous travaux réalisés sur l'extérieur du bâtiment : toitures (couverture et charpente), façades, huisseries, menuiseries extérieures, etc. ayant reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

## ❖ Un dispositif très souple

Il n'existe aucune obligation d'ouvrir le bâtiment au public.

En revanche, celui-ci doit impérativement être visible, pour l'essentiel, de la voie publique : l'une des façades principales doit, en tout état de cause, être visible.

Le propriétaire dispose d'un libre choix des entrepreneurs pour ses travaux, dès lors que les prescriptions éventuelles de l'Architecte des Bâtiments de France sont respectées.

Les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles.

## ❖ Un outil fiscal incitatif

Avec le label de la Fondation du Patrimoine, les propriétaires peuvent déduire :

- De leur revenu global imposable :
  - 50% du montant TTC des travaux de restauration ;

- 100% du montant TTC des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20% de subventions publiques et de la Fondation du Patrimoine.

Le montant défiscalisable est calculé net de subventions.

- De leurs revenus fonciers lorsque l'immeuble est donné en location :

- 100% du montant des travaux TTC, sans application du seuil de 10 700 € la 1<sup>ère</sup> année.

Quelle est la marche à suivre ?

- ❖ Contactez le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine du département dans lequel se situe l'immeuble  
Coordonnées de chaque délégation accessibles sur :

[www.fondation-patrimoine.com](http://www.fondation-patrimoine.com) ou au 01.53.67.76.00

- ❖ Compléter le dossier de demande de label transmis par le délégué

- ❖ Renvoyer le dossier complet au délégué départemental, qui transmettra ensuite la demande de label au Service départemental de l'Architecture et du patrimoine

Après l'avis favorable de ce service, le dossier est adressé à la Délégation régionale pour approbation, puis au siège de la Fondation du Patrimoine.

Le siège édicte la décision d'octroi de label.

Attention :

Les travaux concernés ne peuvent commencer qu'après délivrance du label.

- ❖ Défiscaliser en toute simplicité

Le propriétaire dispose de 5 ans pour effectuer les travaux et déduire chaque année de son revenu imposable les travaux payés dans l'année.

Il déduit 50% ou 100% du montant TTC net de subventions dans sa déclaration de revenus n° 2042 – ligne « déductions diverses ».

Si l'immeuble est donné en location, le propriétaire peut imputer sur son revenu global imposable, la 1<sup>ère</sup> année, la totalité du déficit foncier créé par la réalisation des travaux labellisés, sans application du seuil de 10 700 €.

Une copie de la décision d'octroi de label, un récapitulatif des travaux effectués et payés dans l'année, ainsi que les éventuelles décisions attributives de subventions publiques, doivent être joints à la déclaration de revenus.

*La Fondation du Patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale pour la restauration du patrimoine non protégé.*

Correspondants départementaux pour le Val d'Oise :

François MARICOURT

06.11.37.80.49

[fram@club-internet.fr](mailto:fram@club-internet.fr)

Patrice MAZE (délégué adjoint)

06.82.18.99.47

[p.maze@free.fr](mailto:p.maze@free.fr)

Source : lettre d'information de la Fondation du Patrimoine Délégation Île de France – mai 2007

## Urbanisme

Trois promoteurs ont déposé leur projet de construction de 25 pavillons sur les parcelles appartenant à l'Etat, situées face aux courts de tennis (il s'agit du terrain utilisé pour le parking de la brocante), et sous le cimetière (sur les prés actuellement occupés par les chevaux du centre équestre de l'Épinette).

La Commune, de son côté, affichera les orientations prises pour l'urbanisation du quartier de la Cupidonne.

Ces projets seront exposés en mairie et consultables du 15 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2007. Un registre sera mis à disposition pour recueillir vos observations éventuelles ou vos suggestions.

## Rendez-vous aux jardins

Dans le cadre de l'opération nationale "Rendez-vous aux jardins", les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin, nous avons été visiter deux jardins extraordinaires de Boisemont. En effet, le temps fort de ces 3 journées est l'ouverture exceptionnelle des jardins publics ou privés, révélant ainsi des moments rares, des émotions habituellement inaccessibles au public.

C'est ce que nous avons ressenti dès que nous avons franchi l'entrée du Jardin Bagage où la maîtresse des lieux nous a accueillis.

Jardin Bagage, au fait, pourquoi ce nom ? Tout simplement parce que ce jardin est implanté dans le lieu-dit "Bagage".



Nous commençons notre visite dans ce magnifique jardin en passant par un petit cabanon en bois, entouré d'arbres et de fleurs. Nous prenons une allée bordée d'hortensias, de digitales, de penstémon et passons devant un petit bassin avec des nénuphars où nagent quelques poissons protégés par un fin grillage (des hérons viennent en effet chercher leur nourriture toute fraîche ici !). Nous nous dirigeons vers la véranda, spacieuse et très lumineuse, où s'épanouissent un citronnier, un grenadier, un gloriosa, un datura et un solendra ; le tout accompagné de chants d'oiseaux enregistrés.

En ressortant, nous descendons quelques marches et par un petit chemin bordé de spirées, la maîtresse des lieux nous entraîne vers une terrasse en hauteur. Sur le côté, de superbes bananiers, bien nichés dans l'angle de la maison, nous impressionnent par leur taille.

De la terrasse, on surplombe une petite cour où se trouve un plaqueminiér qui produit des kakis.

Nous redescendons et nous dirigeons vers un autre coin non moins ravissant où poussent groseilliers, framboisiers qui font le bonheur de ses petits enfants. Au passage, nous admirons une triple glycine et un actinidia qui donne des kiwis. Nous passons près d'un ginkobiloba appelé aussi arbre aux cent écus, et nous apercevons une magnifique vigne s'étalant sur un grand mur en pierre meulière. Le maître des lieux nous indique que la

production est suffisamment conséquente pour faire une belle vendange.

Ce jardin est un enchantement, on en a découvert toutes les richesses et les valeurs de sa jardinière : la passion, la patience et le savoir faire.

Nous laissons notre charmante guide avec d'autres visiteurs (elle en a eu environ 200 !) et nous rendons quelques maisons plus loin au jardin d'Annick.

Le jardin est différent, plein de charme et nous retrouvons beaucoup de plantes fleuries : des rosiers et des clématites ainsi que des arbustes comme un érable aux feuilles rouges.

Deux jardins à Boisemont ont été à l'honneur ce week-end, nous avons pu discuter avec leurs propriétaires qui nous ont livrés au passage des techniques, des conseils, recettes et astuces.

Deux rencontres bien chaleureuses.



## Alerte aux chenilles processionnaires du chêne

Plusieurs communes ont signalé ces derniers jours à la DDASS la présence de nombreux nids de chenilles processionnaires, accompagnés souvent par des cas d'urtication de personnes s'étant approchées des chenilles ou de leurs nids.

Ces chenilles sont pourvues de poils extrêmement urticants qu'elles libèrent dans l'air suite à un stress. Les réactions urticantes très vives peuvent s'accompagner dans de cas rares, de réactions allergiques sérieuses nécessitant une hospitalisation d'urgence.

Au-delà du risque sanitaire, les chenilles processionnaires du chêne provoquent des dégâts sérieux pour les arbres, pouvant entraîner la défoliation totale de l'arbre.

Les chenilles processionnaires du chêne se développent quasi-exclusivement sur les chênes. Cependant, elles peuvent coloniser également d'autres arbres à proximité des chênes. L'hiver n'a pas été rigoureux, aussi un grand nombre de chenilles a pu survivre. Il est donc probable qu'une prolifération anormale de celles-ci survienne sur l'ensemble du département.

En raison du risque sanitaire, il est conseillé de supprimer les chenilles et les cocons présents dans les lieux publics, notamment les jardins et parcs publics ombragés particulièrement fréquentés en période estivale. La seule alternative efficace à ce stade de développement des chenilles est l'enlèvement manuel des nids et leur brûlage. Les personnes réalisant l'enlèvement manuel doivent impérativement se protéger à l'aide d'une combinaison étanche, d'un masque filtrant et d'une protection oculaire très efficace.

En cas de présence avérée de chenilles processionnaires, il est recommandé d'en interdire l'accès dans l'attente de l'enlèvement des chenilles et des nids. En tout cas de figure, il est nécessaire d'informer les usagers sur les risques sanitaires encourus, particulièrement pour les personnes présentant un terrain allergique car elles sont susceptibles de développer des réactions allergiques d'intensité plus forte.

Vous pouvez faire appel à des entreprises spécialisées dans le traitement des végétaux ou éventuellement dans l'élagage des arbres. Le service départemental d'incendie et de secours n'a pas vocation à intervenir dans ce type de situation.

## Du côté de l'école

Le vendredi 15 juin, une matinée "portes ouvertes" a été organisée en classe maternelle. Cela a permis aux petits nouveaux, qui rentreront en septembre, de faire connaissance avec l'école et leurs futurs camarades.

Du 11 mai au 29 juin, la classe de CE2-CM1-CM2 a participé à 7 séances de tennis sous l'autorité de Dominique Féron. Cette activité connaît toujours beaucoup de succès et s'est terminée le vendredi 29 juin par un tournoi avec remise de coupes et de médailles.

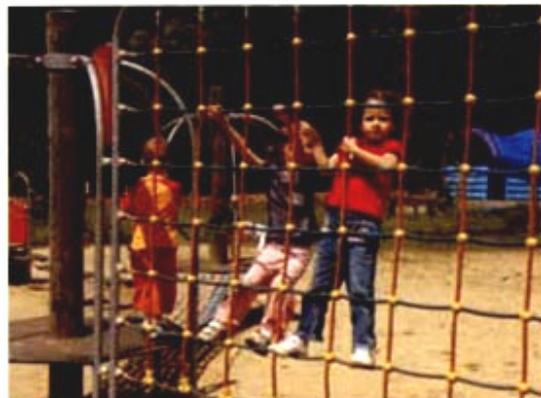
Chaque enfant de la classe de cycle 3, dans le cadre d'un travail sur la prévention routière en collaboration avec la gendarmerie, a obtenu son permis piéton.

Le jeudi 21 juin, jour de l'été, toute l'école s'est rendue au parc Aventur'land à Magny-en Vexin. Le temps était couvert mais s'est amélioré durant la journée. Les enfants ont apprécié le parcours sécurisé Accrokids et petits et grands ont crapahuté

dans les arbres, sauté dans d'immenses filets tendus entre les branches ou marché sur des filins à 3 ou 4 mètres de hauteur. L'après-midi, ils ont participé aux jeux installés en terrain découvert, les plus jeunes ont joué à se perdre dans les labyrinthes... Une bien belle journée remplie de sensations fortes ! Accompagnateurs, enseignants et enfants sont rentrés à l'école, fatigués mais heureux, la tête pleine de souvenirs insolites.

Le samedi 23 juin, fête de l'école ! Spectacle, barbecue puis kermesse organisée par les parents ont rythmé cette journée. La bonne humeur était au rendez-vous malgré le temps instable qui hésitait entre soleil et pluie.

Un grand merci aux parents qui ont contribué par leur aide à la réussite de cette fête appréciée des petits et grands. Bonnes vacances à tous !



## La fraîcheur de la mer à votre porte !

Vous ne le savez peut-être pas... mais chaque vendredi, c'est au volant de son petit camion frigorifique que Michel, poissonnier qualifié, déambule dans les rues de notre village, depuis une dizaine d'années !

Michel, originaire de Vendée, a commencé ce métier il y a maintenant 33 ans. C'est aux aurores qu'il débute sa journée en choisissant minutieusement sa marchandise. Pour cela, il privilégie les mareyeurs et pêcheurs aux petits bateaux, source d'excellente qualité, plutôt que les gros chaluts.

Il vous parlera de son poisson avec passion, une merveille de la nature que l'on ne traite pas n'importe comment. Dès l'ouverture de son auvent, il vous met les papilles en appétit en vous faisant goûter à ses petites crevettes grises fraîchement préparées, ou encore à ses queues de langoustines cuites à l'eau de mer quelques heures avant son passage ... un délice ! Le saveur qui se dégage de ces produits est incomparable ! Il vous donnera des recettes, des astuces et des conseils culinaires tous simples mais nécessaires à l'appréciation de ces mets !

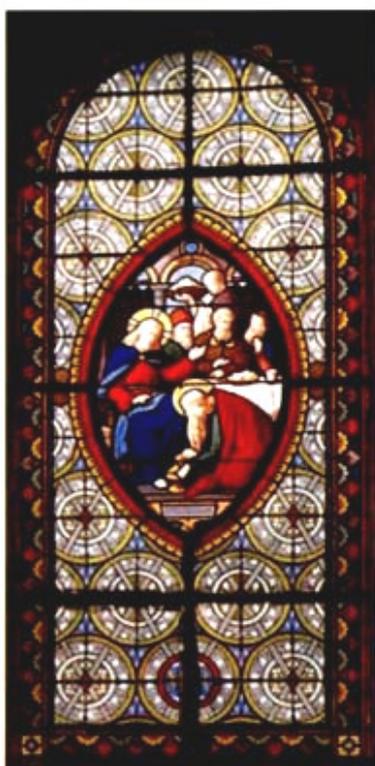
Sur commande, il pourra également vous préparer de succulents plateaux de fruits de mer, des terrines ou encore de la paëlla ... un régal !

Michel... vous le rencontrez, vous l'adoptez!

Horaires et lieux de passage :

- Aux environs de 08 h 30 : rue du Commandant Cousteau, (puis direction Vaux et Evacquaumont)
- Aux environs de 12 h 00 : rue de la Mairie
- Aux environs de 12 h 15 : sente du Montrouge
- Aux environs de 12 h 45 : à Courdimanche, face à la boulangerie.
- Samedi matin : marché d'Andrésy.

## Réfection des vitraux de l'église



La commune de Boisemont va entreprendre à l'automne prochain la restauration des vitraux de son église. Comme toute œuvre historique, les vitraux sont sensibles aux outrages du temps (l'ensemble des vitraux datent de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle) ; leur conservation s'avère difficile, car ils sont fragiles et exposés directement aux intempéries et à la pollution atmosphérique. Il appartient alors au restaurateur de rendre à ces joyaux leur éclat d'origine et une nouvelle jeunesse.

La commune a fait appel à la société VITRAIL-LUMIERE, installée à Hardricourt pour réaliser cette mission délicate qui exige rigueur et patience. Après plus de 15 ans d'expérience dans la restauration et la création de vitraux, Rebecca Delattre-Comble est aujourd'hui l'un des restaurateurs les plus sollicités de sa profession. Ancienne disciple d'ateliers de renommée internationale, authentique artisan et maître verrier diplômée, Rebecca a obtenu le brevet des métiers d'art (spécialité art et technique du verre).

Elle est régulièrement sélectionnée pour la restauration de vitraux d'églises par des architectes des monuments historiques (l'église de Mézy a été un de ses derniers chantiers) et semble idéalement qualifiée pour cette intervention.

Les techniques contemporaines sont multiples, ont beaucoup évolué et permettent des résultats très performants.

Lors d'une restauration, l'objectif recherché est la préservation de l'authenticité de l'œuvre. Il s'agit de restaurer sans dénaturer. Vitrail-Lumière, dans le souci de respect du patrimoine, conserve le maximum de pièces anciennes en s'adaptant aux méthodes utilisées par le Maître Verrier initial. Sur les vitraux anciens et dans la mesure du possible, on garde donc toujours les pièces peintes d'origine, même cassées, que l'on réassemble à l'aide d'un ruban de cuivre très discret.

Toutefois, il arrive que l'on doive refaire des pièces si elles sont manquantes. Dans ce cas, les compétences de peinture doivent rimer avec précision et rigueur. Le travail consiste d'abord à examiner le panneau afin de déterminer quelles ont été les techniques utilisées pour le réaliser : couleur des verres, couleur des grisailles utilisées et nombre de couches appliquées, cuissons... Il faut ensuite faire un travail de documentation pour étudier le style de dessin utilisé afin de réaliser un travail proche de l'original. La peinture utilisée est un oxyde métallique appelé grisaille ; elle est appliquée en plusieurs couches, et est ensuite cuite à 630 degrés.

Cette technique et ces matériaux sont hérités du Moyen Age, et ont traversé les époques pour nous parvenir.

C'est donc dans un grand respect de la tradition et du patrimoine que s'effectuera prochainement la restauration des vitraux de notre église.

# Le nouveau site de Boisemont est arrivé !

Le site de la commune de Boisemont était en panne depuis plusieurs années. En effet, la technologie utilisée à l'époque, qui avait permis de réaliser un site de toute beauté grâce à la compétence de leurs auteurs Caroline et Jean-Luc Lopez, nécessitait une expertise non compatible avec une mise à jour fréquente. C'est pourquoi, après consultation, le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 2 février 2007 (voir compte-rendu dans le Quat'pages n°19), de confier la refonte du site à un prestataire de service, de telle manière que sa mise à jour puisse être faite par l'utilisation simple d'un traitement de texte.

Vous pouvez dès maintenant en voir le résultat, en consultant la même adresse qu'auparavant : [www.ville-boisemont.fr](http://www.ville-boisemont.fr). Du point de vue esthétique, l'esprit de l'ancien site a été conservé. Du point de vue du contenu, il a été complètement revu.

Le site est divisé en quatre rubriques principales :

- Accueil : informations générales sur la commune
- Mairie : informations et documents émanant de la mairie
- Cadre de Vie : Environnement, urbanisme, sécurité, loisirs
- Ecole

Ces rubriques, ainsi que certaines sous-rubriques sont directement accessibles en cliquant sur des parties du dessin du village, en haut à droite, qui rappelle l'image de la page d'accueil de l'ancien site. Pour envoyer un courriel à la mairie, il suffit également de cliquer sur la boîte aux lettres.

Par ailleurs, un moteur de recherche, situé juste en dessous, permet de trouver rapidement tous les articles contenant le ou les mots clés recherchés.

La page d'accueil permet d'obtenir rapidement les renseignements généraux sur le village, comment s'y rendre, ainsi que les démarches administratives et les numéros utiles. Une page spéciale sur le château donne des indications pour sa location. Une galerie de photos, qu'il est prévu d'étoffer, ainsi que la reprise de la visite virtuelle réalisée pour le site précédent, permettent de faire de belles balades dans Boisemont. Enfin les rubriques "flash-infos" et "agenda" seront très utiles pour annoncer des informations pratiques ou des événements.



La page "Mairie" permet de faire mieux connaissance avec le conseil municipal et les différentes commissions. Les actions dans le domaine social et les divers travaux réalisés dans la commune sont présentés dans deux rubriques spécifiques. De plus les derniers comptes-rendus de conseils municipaux et bulletins municipaux sont également disponibles sur cette page.

La page "Cadre de vie" donne quant à elle les dernières informations sur l'environnement, l'urbanisme, la sécurité, ainsi que ce qui concerne les animations et loisirs dans notre commune.



La dernière rubrique, l'école, renvoie tout simplement vers le site de l'école du village.

Alors n'hésitez pas, allez consulter le nouveau site de Boisemont, et faites-nous part de vos remarques, en bien ou en mal, en nous envoyant un courriel, cela nous fera plaisir de toutes façons !



## Rappel de quelques règles de "Savoir vivre"

Respecter les horaires des bruits de tondeuses ou matériels de bricolage le week-end (arrêté préfectoral de 22 janvier 1992)

- en semaine : les horaires autorisés sont de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 13h et de 16h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 16h à 19h.

Respecter les distances de plantation près de la clôture de votre voisin :

- pour des grands arbres de plus de 2 m de hauteur, ceux-ci doivent être plantés à 2 m de la clôture du voisin
- pour des petits arbustes de moins de 2 m, ils doivent être plantés à 50 cm de la limite séparative (article 671 du code rural).

Règles pour les propriétaires de chiens : quelques chiens errent dans la commune et peuvent être ramassés par la fourrière.

On rappelle que le tatouage est obligatoire.

Pour les chiens de plus de 4 mois :

- le carnet de vaccinations doit être à jour
- avoir une attestation d'assurance responsabilité civile incluant votre chien.

Pour les chiens de type dangereux, la déclaration de ceux-ci est à faire à la mairie.

Ils doivent porter une muselière hors du domicile.

Les types de chiens dangereux sont de deux catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Pitbulls et ses dérivés, Boerbulls, Mastiffs, Tosa avec ou sans papier
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Staffordshire, Tosol, Rottweiler avec ou sans papier.

(loi du 6 janvier 1999, article L211-11 du code rural).

Règles concernant le stationnement

Beaucoup de véhicules restent en stationnement dans les rues la nuit. Depuis quelques temps, des Boisemontais ont retrouvé leur véhicule endommagé. Nous vous demandons de garer celui-ci, dans la mesure du possible, dans votre garage ou votre cour.

Les voitures ne doivent pas être garées en continu sinon, elles seront enlevées.

On rappelle que les feux de feuilles ou de déchets végétaux sont interdits.

## Crèche Parentale " Les Doudous"



Après l'enquête diffusée dans notre Quat'pages d'avril, et malgré le peu de réponses des Boisemontais, nous avons réussi à trouver notre quota d'enfants pour nous permettre d'ouvrir une crèche parentale dans notre joli village rural. Monsieur le Maire et le

Conseil Municipal nous offrent la possibilité d'utiliser comme local la Maison des Associations, après quelques aménagements sécuritaires. Afin que les parents puissent voir les lieux, nous nous sommes retrouvés le 7 juillet pour

une réunion de concertation.

Maintenant, nous sommes dans l'attente de l'agrément de la DDASS pour pouvoir ouvrir dès la rentrée de septembre.



## Paroles d'enfance

Dimanche 27 mai, une représentation réunissait au château de Boisemont les comédiens de la troupe de théâtre "Al dente" et les personnes âgées du village. "Paroles d'enfance", ce sont sept tableaux vivants suivis chacun d'un montage filmé de l'interview qui a servi de base à la création théâtrale "Parole d'enfance". C'est aussi le fruit d'un projet imaginé par des metteurs en scène qui, à partir du témoignage filmé d'anciens sur leurs souvenirs d'enfance, ont recréé "des tranches de vie". Tel était l'objectif de départ de cette création originale.

Quatre Boisemontais ont prêté leur concours à ce spectacle et ont raconté devant les caméras ce que furent leurs années de jeunesse, entre les deux guerres pour Marguerite Leroux et après 1945 pour Jacqueline Giacobi, Albertine Langlois ou Joël Leroux.

Ces interviews constituent autant de témoignages uniques, poignants et touchants et bien souvent on a senti le public submergé par l'émotion lorsqu'on voyait renaître sur scène

une robe, des gestes, des accessoires d'antan, en fait, "quand le théâtre rejoignait la réalité".



Deux représentations ont été faites de ce spectacle, la première à Boisemont, la seconde à La Villetterre, près de Chaumont en Vexin. C'est en effet dans ces deux communes que vivent les habitants qui ont été la mémoire vivante et la source de cette pièce originale.

# Voyage en Hollande

C'est à l'aube, ce Samedi 12 mai que 40 Boisemontaises et Boisemontais se sont retrouvés place du Général de Gaulle pour une destination nordique... La Hollande.



Après une petite averse dynamisante pour éveiller tous ces esprits encore endormis, les langues se délient. Le séjour s'annonce bien, même si le ciel reste couvert !

Après 2 heures de route il faut prendre des forces, car la journée sera bien chargée ! Une petite halte bien appétissante et... nous repartons.



L'arrivée au Pays-Bas se fait sous un rideau de pluie ! Que de belles trombes d'eau néerlandaises ! A l'approche de Delft, vent et éclaircies font place à ce sombre instant, pour la durée de notre séjour.

C'est dans un restaurant à l'ambiance très chaleureuse que nous prenons notre déjeuner. Accueillis par notre guide de séjour, Daniel, nous commençons à arpenter les rues de Delft. Les bicyclettes, moyen de déplacement le plus utilisé en Hollande, débouchent de tous côtés ! Ici, c'est par centaines, voir par milliers qu'ils sont amassés dans les parkings spécifiquement aménagés ! La vigilance est de rigueur pour les piétons comme pour les automobilistes, car le cycliste est prioritaire... C'est avec beaucoup de précautions que dorénavant nous circulerons ! Nous découvrons Delft à notre rythme : jolie petite bourgade, située à 5

mètres en-dessous du niveau de la mer ! Nous flânonnons le long des canaux à la découverte de son passé, de son architecture et de ses faïences si renommées.



Après une visite très complète de la faïencerie Royale et quelques emplettes pour les amateurs, nous nous dirigeons vers la capitale, Amsterdam, une ville entourée de digues, et drainée par de nombreux canaux.



Après une visite guidée et commentée des sites historiques et nouveaux de la ville, nous embarquons sur les canaux à bord d'une petite vedette : la meilleure manière d'admirer les façades, l'essentiel de la vieille ville, et le plus grand port d'importation de la mer du Nord.

C'est le moment d'une pose. Nous dinons très copieusement face à la superbe gare d'Amsterdam puis, c'est quartier libre pour tous ! La curiosité se fait sentir et bien entendu, les plus hardis trépignent d'impatience pour découvrir le "Quartier rouge". Quartier des bistrotts, des théâtres, des spectacles nocturnes... en quelque sorte le Pigalle hollandais ! C'est dans ce secteur aux ruelles étroites, qu'une faune nocturne s'amasse jusqu'à l'aube, fréquentant tour à tour les coffee-shop, les sex-shops où s'attardant devant les vitrines où des créatures légèrement vêtues aguichent les passants.

Certains aventuriers ou aventurières oseront franchir les portes, non pas de ces vitrines, mais des sex-shops pour y découvrir d'insolites objets !!!!

Après cette soirée bien animée où rires et fous-rires se sont succédés, les commentaires vont bon train !!!

Nous regagnons notre hôtel à La Hilversum, à une trentaine de km d'Amsterdam, hôtel de luxe ! Nous entrons dans un immense parc où les villas se suivent, façades toujours illuminées laissant apercevoir de coquets salons aux décorations raffinées. Chacun vit tranquillement sous les regards de ses voisins et des passants. Ici ou ailleurs dans ce pays, c'est une façon de vivre. Les néerlandais n'ont rien à cacher !

Nous apprendrons le lendemain matin que ce quartier est aussi le plus riche de la région et qu'ici, se sont installés les gens de la "haute" et du showbiz. Rien d'étonnant !

7 h 30 : Petit déjeuner à l'européenne... et en route pour Volendam. Visite tout d'abord d'une ferme typique où le fameux Gouda est encore fabriqué à l'ancienne, puis d'une saboterie où nous assisterons à la transformation de morceaux de bois en magnifiques sabots, symbole hollandais, confectionnés de façon artisanale.

Avant de se restaurer, nous nous promenons tranquillement dans ce joli village célèbre par la beauté de son vieux port de pêche et de ses maisons traditionnelles. Les plus gourmands goûteront à l'anguille fumée et aux harengs grillés ! Un délice !



Puis départ pour le parc floral de Keukenhof.

Librement nous visitons ce parc floral de 32 hectares où des millions de tulipes, narcisses, jacinthes et autres bulbeuses, arbres âgés, arbustes à fleurs, pièces d'eau, fontaines, pavillons couverts et jardins thématiques nous offrent des tableaux magnifiques ! Malgré la rareté des tulipes dont la vie a été écourtée par la chaleur anormale d'avril, nous découvrons une multitude de fleurs aux parfums subtils ou enivrants qui se dégagent sur notre sillage. Dans les pavillons couverts, nous traversons les allées sous l'œil attendri des orchidées et sous le regard majestueux des lys géants ! Un grand moment d'émerveillement, un bain de bien-être, où chacun sortira apaisé et reposé comme dans un rêve !



C'est sur cette belle note fleurie et printanière que nous quittons ce grand pays plat où la nature est très protégée et la propreté bien maîtrisée.

Domage, il se fait tard et il faut reprendre la route du retour. Pour les Boisemontais, l'humour et la bonne humeur étaient au rendez-vous de cet agréable week-end. L'organisme choisi "Découvertes Voyages" a été apprécié de tous pour la grande qualité de leur guide, de la restauration et de l'hôtellerie.

Chacun a émis un vif souhait : A quand le prochain rendez-vous ? Rassurez-vous... le Comité des Fêtes y réfléchit déjà !

## Feux de la St Jean

Comme il est de coutume maintenant depuis de nombreuses années, samedi 23 juin, jeunes et moins jeunes se sont rassemblés au Parc Paysagé pour la traditionnelle retraite aux flambeaux et le feu de la St Jean.



Cette année, malgré une météo défavorable, bon nombre de Boisemontais se sont déplacés. Les plus petits ont déambulé fièrement dans les rues de Boisemont, en exhibant leurs lampions, et tous ont pu apprécier le magnifique feu, qui a battu cette année un record de longévité, avant de s'écrouler enfin ...

Merci aux organisateurs et à tous les fidèles participants.

A l'année prochaine !



# Boisemont Tennis Loisirs

Le Boisemont Tennis Loisirs (BTL) est heureux, à l'orée des vacances, de vous donner quelques nouvelles et de vous indiquer les perspectives et les rendez-vous déjà engagés pour la saison 2007-2008.

Petit retour, tout d'abord, sur un printemps dont la météo en dents de scie n'a qu'à peine freiné l'activité du Club. En effet, outre les cours toujours donnés avec enthousiasme par l'énergique Dominique Féron, nous avons piloté entre les gouttes les deux rendez-vous traditionnels du printemps, à savoir :

- L'après-midi à Roland Garros, qui a eu lieu le mercredi 24 mai, et auquel une grosse dizaine d'enfants a participé, sous la conduite de Maryse Tenaillon, pour le Club, de parents volontaires plus nombreux encore que les autres années (des marques d'intérêt et de dévouement que nous avons appréciées). Tous ont ainsi pu observer les champions en qualification, sous un soleil juste venu pour l'après-midi.
- Même tableau le samedi 17 juin, pour le tournoi annuel du club, que nous avons dû annuler le matin pour les adultes, mais qui a pu se dérouler pour les enfants l'après-midi, la remise des prix étant juste interrompue par une bonne averse. Les progrès étaient visibles chez tous les enfants ; certains ont eu du mal à accepter la défaite...mais le tennis, c'est aussi une forme d'apprentissage de la vie.

Mais nous regardons aussi l'avenir, c'est-à-dire la saison 2007-2008. Nous avons, de fait, déjà ouvert les inscriptions, avec un tarif réduit, dont nous avons décidé de prolonger la validité jusqu'au départ en congés du bureau (environ mi juillet). A ce jour, cette formule a déjà convaincu bon nombre de membres fidèles, ainsi

que de nouveaux adhérents, notamment de nouveaux jeunes, arrivés depuis peu dans le village. N'hésitez pas à les rejoindre rapidement, surtout si vous êtes certains de souhaiter adhérer, car le tarif préférentiel sera bientôt périmé. Sinon, une seconde chance se présentera en Septembre. Le BTL organisera sa journée d'inscription pour la saison 2007-2008, le samedi 8 septembre, de 10 h à 12h et 14h à 16h, à la maison des associations.

Enfin, hélas, nous finissons sur une note triste en constatant les nouvelles dégradations dont ont été victimes les installations du BTL. Pour réparer le grillage troué, nous avons sollicité la mairie, en lui proposant une aide des membres du club ; elle devrait sans doute prochainement intervenir. Pour les jets de pierres destructeurs signés "Vovo95", nous avons porté une nouvelle plainte à la gendarmerie. Dans ce combat sans fin contre le vandalisme et le mauvais esprit, nous comptons sur votre support actif à tous, si l'occasion se présente, pour prévenir de nouveaux dégâts...

Pour finir, nous vous souhaitons d'excellentes vacances, sur les courts ou en dehors. Bien cordialement.

Pour le bureau du BTL, F. Lainée

Nous vous rappelons les contacts utiles, pour toute question :  
Mme Christine Merveille, trésorière, 01 34 42 02 93, [christine.merveille@wanadoo.fr](mailto:christine.merveille@wanadoo.fr) ; Mme Maryse Tenaillon, secrétaire, 01 34 21 19 60, [maryse.tenaillon@fr.pwc.com](mailto:maryse.tenaillon@fr.pwc.com). M François Lainée, président, 01 34 66 87 32, [lainee@aurigapartners.com](mailto:lainee@aurigapartners.com).

## Vie du Conseil

### Principales décisions de votre Conseil Municipal

#### Conseil du 30 mars 2007

##### Vote des taxes communales

Les taux des taxes communales 2006 sont reconduits pour 2007, à savoir :

Taxe d'habitation	9,93 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	9,94 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	35,42 %

##### Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères 2007

Le taux de la T.E.O.M. 2007 est ramené à 8,54 % contre 8,86% en 2006.

##### Budget primitif 2007

Le Budget primitif 2007 est approuvé à l'unanimité comme suit :

Sections	Crédits votés
Investissement	
Dépenses	674 903,00
Recettes	674 903,00
Fonctionnement	
Dépenses	74 223,00
Recettes	74 223,00

##### Demande de subvention au titre du programme TRASERR 2007 et demande de subvention pour dissimulation de réseaux

Le Conseil Municipal sollicite la Subvention TRASERR 2007 (Aménagement, Sécurité et Exploitation du Réseau Routier), pour les travaux de réfection de la rue Maurice Fouquet, pour un montant pouvant être subventionné de 91 500 € HT, qui seront financés par emprunt et fonds propres de la commune et demande le concours de la DDE pour l'établissement du dossier de subvention.

Par ailleurs, il sollicite l'inscription au programme 2007 du syndicat départemental d'électricité et du Conseil Général, des travaux de dissimulation des réseaux rue Maurice Fouquet avant sa réfection.

##### Demande de subvention au titre de la DGE 2007

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DGE 2007 pour les travaux de sécurisation de l'entrée du cimetière, pour un montant de 6470,00 € HT, par la création d'un portail donnant sur le parc de stationnement contigu, et permettre ainsi aux personnes à mobilité réduite d'accéder en toute sécurité au cimetière.

##### Travaux de dissimulation des réseaux au carrefour du Montrouge – avenant au marché DESPIERRE.

Un avenant avec l'entreprise DESPIERRE est décidé pour la remise en état de certains trottoirs pour un montant de 12419,10 € HT (soit 14853,24 € TTC).

Compte administratif 2006

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2006 qui se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	711 393,25	1 804 657,68
INVESTISSEMENT	786 585,28	322 227,48
Reste à réaliser	971 600,00	566 268,00

Rapport annuel 2006 collecte des déchets

La commune a passé un marché avec la Société SEPUR pour la collecte des déchets ménagers.

La Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise dans le cadre d'une convention assume la collecte sélective sur le territoire communal.

Collecte des Déchets ménagers :

La Société SEPUR collecte les déchets ménagers sur les communes de Neuville, Puiseux et Boisemont. Un accord entre les trois communes a permis d'obtenir une minoration du coût de la collecte. Les tonnages attribués aux communes ont été déterminés au prorata de leur population respective, soit pour Boisemont 240 Tonnes d'Ordures Ménagères.

Le marché attribué à SEPUR ayant un caractère forfaitaire, le tonnage facturé est de 200 Tonnes (14 887,80 €)

Par ailleurs le tonnage des objets encombrants pour 2006 était de 6,34 Tonnes (2 541,58 €).

Collecte sélective :

Les tonnages de la collecte sélective de 2006 se répartissent comme suit :

Emballages	30,29 T
Journaux	12,45 T
Verres	35,09 T
Fermentescibles	73,03 T

La Communauté d'Agglomération a facturé en 2006 pour la collecte sélective 10 402 €.

Convention de mise à disposition des services de collecte sélective des emballages ménagers recyclables, des déchets fermentescibles et des déchets verts – avenant n° 3 :

Compte tenu des modifications du calendrier électoral et afin de ne pas obérer les décisions des futures équipes municipales, le Conseil Municipal autorise la passation d'un avenant n° 3 pour proroger la durée initiale de la convention du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008.

Cantine – garderie périscolaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la mise en place d'une garderie du matin de 7 h 30 à 8 h 20 pour répondre à l'attente des parents, et propose une révision des tarifs cantine garderie inchangés depuis 2002.

Le Conseil Municipal décide de la création de la garderie du matin. Fixe les tarifs comme suit :

- Cantine	4,00 €
- Garderie du matin	1,00 €
- Garderie du soir	0,80 € la vacation d'une demi-heure.

Création d'une crèche parentale :

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition des locaux de la maison des associations pour la création d'une crèche parentale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et à effectuer les travaux nécessaires.

Informations et questions diverses

Opération "le bout d'en bas"

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation des terrains situés dans le périmètre de l'opération du "Bout d'en Bas", ainsi que la saisine, par le Maire, du Préfet du Val d'Oise pour solliciter la prescription de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conformément aux articles L11-1, L23-1, R 11-1, R 11-3 et suivants du code de l'expropriation.

Une première évaluation des dépenses d'acquisition établie par le Service des Domaines fixe à 43 € le m<sup>2</sup> pour les terrains enclavés et à 52 € le m<sup>2</sup> pour les emplacements réservés au PLU.

Horaires d'ouverture de la Mairie  
Du 9 au 28 juillet 2007

Lundi :	9h15 à 12h15
Mardi :	9h00 à 12h00
Mercredi :	9h00 à 12h00
Jeudi :	Fermeture
Vendredi :	9h00 à 12h00 et 15h45 à 18h45
Samedi :	9h00 à 12h00

Avis aux amateurs du deux-roues !

Le dimanche 30 septembre passeront à Boisemont deux courses réputées, tout d'abord la "Cycloloisirs 2007" entre environ 11h00 et 13h00, puis la "Stephen ROCHE" entre environ 12h00 et 15h00.

Les coureurs viendront de Courdimanche, emprunteront la rue de Vauréal, rue de la Mairie, rue de la Ferme, puis se rendront vers Jouy le Moutier par le chemin de Jouy.

Amis du cyclisme, ne manquez pas ce rendez-vous !

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Camille GIRAUD-GONCALVES CAPELINHA 21 janvier 2007

MARIAGES

Thomas VAN KERREBROECK et Muriel BOROVI 16 juin 2007

DÉCÈS

Marceau BOUHET	27 décembre 2006
Georges LANGLOIS	19 janvier 2007
Renée TAILLET	2 janvier 2007
Michel BESNARD	16 mars 2007
Cécile GASTE	7 mai 2007